



ARRNCP

Association des Réflexologues RNCP



Ne pas jeter sur la voie publique.

Contact

07 82 87 80 55

sandrineleberre@yahoo.fr

Sur rendez-vous

De 9h00 à 19h00

Sandrine Le Berre est membre de l'ARRNCP

L'Association des Réflexologues RNCP (ARRNCP) est un Syndicat professionnel au service des Réflexologues RNCP.

Il a pour objet :

- la défense des droits, intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels, de ses membres
- la promotion et la professionnalisation de la Réflexologie et du métier de réflexologue

www.reflexologues-rncp.com

Sandrine Le Berre Réflexologue, SIRET 801 321 175 00011



31 Avenue Pierre Curie
78210 Saint Cyr l'Ecole



Sandrine Le Berre

Relaxologue
Réflexologue RNCP

Sandrine Le Berre

Réflexologue RNCP



Qu'est-ce qu'un Réflexologue RNCP ?

Le réflexologue certifié RNCP est un professionnel de la relation d'aide, de la prévention et de la gestion du stress.

Son champ d'action est la prévention, le mieux-être et la santé durable, il favorise le processus d'auto-régulation par un toucher spécifique des zones réflexes (plantaire, palmaire, cranio-faciale, auriculaire...)

Le réflexologue certifié RNCP exerce l'activité conformément aux Référentiels d'activités, de certifications et de compétences.

Le Titre RNCP permet à son titulaire de certifier les compétences, aptitudes et connaissances nécessaires à l'exercice du métier et activité du Réflexologue dans un domaine professionnel.

Prestations

A partir de

Réflexologie plantaire	50 €
Réflexologie faciale et crânienne	50 €
Réflexologie palmaire	50 €
Soin relaxant du dos par la réflexologie	50 €

Formation

Formation de Réflexologue-Relaxologue au Centre E. Breton (réflexologie plantaire, palmaire, faciale-crânienne, relaxation dorsale).
Techniques réflexes conjonctives, périostées et viscéro-cutanées (contribution ostéopathique à la réflexologie)[®] – Méthode Elisabeth Breton

Engagements

- Participation à une étude pilote sur « **L'Apport de la réflexologie dans le degré d'exposition au burnout et dans l'amélioration de la symptomatologie du burnout** » (Centre de formation E. Breton)
- Participation à un essai clinique sur « **L'Apport de la réflexologie dans la prise en charge des troubles fonctionnels intestinaux** » (Centre de formation E. Breton)
- Membre de l'association **La Fontaine du Bien-être** (participation annuelle aux Téléthons...)



Quand consulter un Réflexologue ?

La Réflexologie est indiquée pour :

- détendre, relaxer, le stress étant à l'origine de nombreux dysfonctionnements physiques et psychiques,
- réduire l'état d'anxiété,
- diminuer la sensation et la perception de la douleur,
- réguler le système nerveux et hormonal, détendre l'axe du stress,
- déceler, localiser et éliminer les dépôts formés par des cristaux d'acide urique,
- activer la circulation sanguine et lymphatique,
- mobiliser les déchets, évacuer les toxines, réguler les acidités du corps,
- prévenir, soulager un grand nombre de troubles et favoriser l'équilibre interne du métabolisme.

Conformément à la loi, la pratique de la réflexologie ne peut être en aucun cas assimilée à des soins médicaux ou de kinésithérapie, mais à une technique de bien-être par la relaxation physique et la détente libératrice de stress (Loi du 30.04.1946, décret 60669 de l'article L.489 et de l'arrêté du 8.10.1996).